



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/050

SÉANCE du 29 JUIN 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Date de la convocation :
25 juin 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Mme Monique GIROUD

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 049

L'an deux mille-vingt-six et le vingt-neuf juin à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle de conseil municipal sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire de la commune de COURTENAY.

Membres présents :

Stéphane LEFEVRE (Président), Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI, Franck SICAUD, Monique GIROUD, Georges RINCHET, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Anaëlle MINELLI, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Elodie DURAND-THIETRY, Jonathan BARBUT

Membres absents ayant donné procuration :

Néant

Membres absents et/ou excusés :

Néant

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants pour	Votants contre	Abstentions
15	15	0	15	0	0

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2026

Ouverture de crédits au chapitre 23 (Investissement dépenses)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le Budget Primitif (BP) 2026 communal au moyen d'une décision modificative du budget. Il donne les raisons de ces changements et répond aux questions posées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier le budget primitif 2026 de la commune comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Ouverture de crédits
INVESTISSEMENT		
Chapitre 23 – article 231		1 000,00 €
Chapitre 21 – article 2188	1 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €

-**CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance
Mme Monique GIROUD



Ainsi fait et délibéré le 29 juin 2026
que dessus et le présent extrait
certifié conforme au registre
Le Président, Stéphane LEFEVRE

